

Séance publique du 10 mai 2004

Délibération n° 2004-1885

commission principale : développement économique

objet : **Filière sciences de la vie - Projet Cancéropôle - Soutien à l'implantation du Consortium européen sur le cancer du col (ECCCE) dans le cadre de l'association ECCA - Avenant à la convention avec l'association ECCA - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les sciences de la vie constituent une priorité économique de la communauté urbaine de Lyon, réaffirmée dans le cadre du plan de mandat et de la démarche Grand Lyon, l'esprit d'entreprise. L'ambition visée consiste à positionner Lyon parmi les cinq pôles européens en biotechnologies les plus dynamiques d'ici trois ans.

La stratégie définie a connu un tournant majeur à la fin de 2003 dans son positionnement en aboutissant à la mise en place de Lyon BioAdvisor®. Lyon BioAdvisor® se veut être un guichet unique pour les projets de développement dans les biotechnologies à Lyon.

Un consortium européen nommé ECCCE (European consortium for cervical cancer éducation) a été constitué en 2000 avec le soutien de la commission européenne. ECCCE a pour objet d'informer le grand public, les professionnels de la santé et les décideurs en matière de politiques de santé, sur les causes du cancer du col et les nouvelles technologies de soins médicaux susceptibles d'être appliquées à la prévention de cette maladie. ECCCE réunit de nombreux chercheurs de premier plan dans le domaine du cancer du col, originaires de dix états membres et de deux pays candidats à l'entrée, afin de disposer d'un niveau d'expertise et d'autorité sans précédent dans ce domaine.

Le cancéropôle Lyon Rhône-Alpes considère que l'implantation du siège de ECCCE à Lyon constitue un des éléments déclencheurs importants du Cancéropôle et un vecteur de positionnement international.

Les membres d'ECCCE ont en effet souhaité implanter leur siège à Lyon au début de 2003. L'association dénommée ECCA (European cervical cancer association) a donc été créée le 25 novembre 2002 avec ECCCE, les HCL et le centre anticancéreux Léon Bérard. Elle est ouverte aux partenaires du Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes, en particulier les centres hospitaliers universitaires, les universités de Grenoble et Saint-Etienne et le centre international de recherche sur le cancer de l'organisation mondiale de la santé (OMS).

ECCA a permis d'installer le siège de ECCCE à Lyon en 2003, favorise à présent la mise en place d'un centre d'excellence européen et assure le relais des actions d'ECCCE et du cancéropôle en terme de prévention du cancer au plan local et européen :

- collecter des informations pertinentes sur le dépistage, la prévention et le traitement du cancer du col utérin en Europe,
- résumer et traduire les informations dans une terminologie adaptée aux publics visés,
- améliorer la compréhension des besoins en information des publics visés, en particulier des patientes, concernant la cytologie anormale et le cancer du col de l'utérus,

- définir des messages adaptés aux publics visés,
- diffuser les informations vers les publics visés, sur le plan national et européen,
- aider l'évolution constante et structurée des programmes existants de dépistage du cancer utérin, sans amoindrir les avantages réalisés à ce jour.

Le bilan 2003

2003 a été l'année de la mise en place de l'ECCA et la priorité a été l'établissement de bases solides pour le développement de l'association. Dans ce but, les tâches suivantes ont été menées à bien :

- les membres de l'ECCA sont passés de 5 (membres fondateurs de France et d'Angleterre) à 18, représentant 14 pays européens,
- le bureau central de l'ECCA a été ouvert à Lyon le 1er juin 2003.

En plus de la mise en place de la structure administrative de l'ECCA, l'association, en se rapprochant de son organisation mère ECCCE, a engagé les actions suivantes :

- la préparation :

- . de six brochures pédagogiques pour le grand public afin d'accroître la connaissance du cancer du col de l'utérus, les moyens de dépistage de ce cancer et le traitement des signes précurseurs de ce cancer. Ces brochures seront adaptées aux besoins nationaux et traduites dans plusieurs langues. Cela concerne 10 pays d'Europe et devrait être fini dans le courant de 2004,

- . de livrets éducatifs pour les professionnels de santé et le personnel médical dans le dépistage du cancer du col de l'utérus afin d'assurer leurs connaissances sur le cancer du col de l'utérus,

- . d'ateliers éducatifs pour les officiels de santé publique impliqués dans le dépistage du cancer du col de l'utérus et l'éducation dans la santé publique au niveau du cancer. Le premier atelier a été organisé en 2003 bien que se déroulant les 19 et 20 janvier 2004,

- le développement et le lancement d'un site web conçu pour le grand public et détaillé en plusieurs langues couvrant tous les aspects du cancer du col de l'utérus. Publication de façon régulière d'une lettre d'information envoyée à tous les partenaires de l'association ainsi qu'à de nombreux autres chercheurs ou représentants de santé publique,

- l'organisation de réunions avec des scientifiques renommés travaillant dans le domaine du cancer du col de l'utérus. Quatre réunions ont déjà eu lieu à Lyon.

Le programme de travail 2004

Pour l'année 2004, l'ECCA va se focaliser sur le développement de ses activités et l'expansion de l'organisation. Cela inclut :

- l'augmentation du nombre de membres de l'ECCA pour améliorer sa représentativité,
- le développement :

- . d'une campagne européenne de relations publiques pour faire connaître l'ECCA et la rendre crédible auprès de tous les secteurs ciblés : le grand public, les équipes cliniques et les officiels de santé publique,

- . d'un nouveau site web de ECCA, l'actuel site étant celui de ECCCE ;

- le prolongement d'un certain nombre d'activités débutées en 2003 dont le contrôle et la mise à jour des données sur le cancer du col de l'utérus, d'une base de données sur les coûts de santé publique pour le dépistage, la prévention et le traitement du cancer du col de l'utérus dans différents pays, la mise à jour et le développement permanent du matériel éducatif sur le dépistage du cancer du col de l'utérus, sa prévention et son traitement, la mise à jour des textes éducatifs, l'organisation de tables rondes annuelles des officiels de santé publique et certains scientifiques, la coordination du réseau sur le cancer du col de l'utérus de la région Rhône-Alpes (développement d'un protocole d'essai clinique pour évaluer les méthodes de dépistage du cancer du col de l'utérus et enquête sur les méthodes à adopter pour élargir le dépistage du cancer du col de l'utérus).

Le budget

Le budget estimatif de ECCA pour les quatre années concernées par la convention en date du 21 janvier 2003 (2003 à 2006) est estimé à 4 000 000 €, dont :

- 1 350 K€ de la commission européenne et autres fonds de recherche,
- 2 050 K€ de grands groupes industriels, dont Aventis Pasteur MSD,
- 600 K€ de la Communauté urbaine et de la région Rhône-Alpes (75 000 € par an et par collectivité).

En 2004, la communauté urbaine de Lyon est sollicitée pour le versement de 75 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu la convention passée avec l'association ACCA le 21 janvier 2003 ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant à la convention pour l'année 2004 avec l'association ECCA.

2° - Approuve le versement d'une subvention annuelle de 75 000 € par la Communauté urbaine de Lyon à l'association ECCA pour l'année 2004.

3° - Ces dépenses seront imputées aux crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,